



Conseil économique et social

Distr. générale
26 mars 2003
Français
Original: anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts

Troisième session

Genève, 26 mai-6 juin 2003

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Thèmes communs devant être examinés
à chacune des sessions**

Dialogue multipartite

Note du Secrétaire général

Additif

Document de travail présenté par le grand groupe des petits propriétaires forestiers : bâtir des partenariats pour la gestion durable des forêts**

Résumé

Les propriétaires de forêts familiales et les collectivités locales sont l'un des grands groupes les plus essentiels à l'exercice d'une gestion durable des forêts. Des partenariats et une concertation véritable avec les propriétaires de forêts familiales et les collectivités locales à tous les niveaux, de l'échelon local au niveau mondial, permettront d'arriver progressivement à ce que les engagements internationaux trouvent une application constructive sur le terrain.

Des droits de propriété et un statut d'occupation des terres solidement établis, reposant sur un cadre juridique fiable, constituent la base d'une gestion durable des forêts. La propriété est à l'origine d'un certain nombre de valeurs et il revient légitimement au propriétaire d'utiliser et d'administrer ces valeurs dans l'intérêt de l'environnement social immédiat et de la société au sens large, à moyen et à long terme.

* E/CN.18/2003/1.

** Propriétaires de forêts familiales et collectivités locales.



Lorsque l'on traite des questions concernant la politique forestière, c'est le souci d'une orientation et d'une vision à long terme allant au-delà de la conception moderne de l'intérêt financier qui doit primer. On ne mesure pas encore tout à fait suffisamment la valeur intrinsèque des forêts, des espèces et des arbres à l'échelle du temps, par rapport à celle de l'argent.

La viabilité et la rentabilité économiques sont au cœur de l'exercice d'une gestion durable des forêts. La diversité des conditions et des cultures de gestion de par le monde impose d'innover et d'agir avec pragmatisme dans la conception de méthodes économiquement viables pour la gestion des forêts. Un regard neuf doit être porté sur le potentiel économique des biens et services qui ne sont pas liés au bois, de sorte que tous les aspects couverts par la gestion durable des forêts contribuent à la création de valeur économique. Il appartient aux responsables de l'élaboration des politiques et aux décideurs de faire en sorte que des conditions de marché équitables soient réunies afin de tirer le meilleur parti des possibilités de production de biens et de services offertes par une gestion durable des forêts.

L'impact sur la gestion durable des forêts des politiques extérieures au secteur forestier dépasse bien souvent celui de ses propres politiques. La santé et la productivité des forêts et l'entretien du couvert forestier pour répondre aux besoins présents et futurs constituent à l'évidence des enjeux intersectoriels. Il importe d'autant plus, dès lors, que le secteur forestier soit capable de négocier avec d'autres secteurs susceptibles d'agir à la source sur les facteurs qui ont un impact sur la gestion durable des forêts.

Ce que les propriétaires de forêts familiales et les collectivités locales ont à offrir, c'est un engagement à l'échelle de plusieurs générations pour la promotion et le développement des valeurs liées à la gestion durable des forêts.

Table des matières

| | <i>Page</i> |
|--|-------------|
| I. Introduction | 4 |
| II. Considérations générales | 4 |
| A. L'héritage de Rio et la promesse de Johannesburg | 4 |
| B. Propriétaires de forêts familiales et collectivités locales – les piliers de la gestion écologiquement viable des forêts | 5 |
| C. Respect des droits de propriété et du statut d'occupation des terres et nécessité d'établir un cadre juridique fiable | 6 |
| III. Mise en oeuvre des propositions pratiques du Groupe intergouvernemental/Forum intergouvernemental sur les forêts | 7 |
| A. Dimensions économiques des forêts, y compris le commerce | 7 |
| B. Santé et productivité des forêts | 9 |
| C. Conserver la couverture forestière pour faire face aux besoins actuels et futurs | 10 |
| IV. Conclusion | 11 |
| V. Mesures que les décideurs devraient prendre | 11 |
| Annexe | |
| Expérience sur le terrain | 13 |

I. Introduction

1. Dans son rapport sur les travaux de la première session du Forum des Nations Unies sur les forêts (E/2001/42/Rev.1-E/CN.18/2001/3/Rev.1), le Conseil économique et social a souligné l'importance que revêt la participation aux travaux du Forum des grands groupes associés à la gestion des forêts aux niveaux national, régional et international.

2. À la faveur de cet engagement, un groupe d'ONG – American Tree Farm System, Australian Forest Growers, Fédération canadienne des propriétaires de boisés, Confédération européenne des propriétaires forestiers et Tena Folia System (Costa Rica) – a entrepris d'élaborer un document de travail conjoint à titre de contribution au dialogue multipartite prévu dans le cadre de la troisième session du Forum.

3. De façon générale, les propriétaires de forêts familiales et les collectivités locales n'ont pas voix au chapitre dans les politiques élaborées dans les instances internationales et nationales. C'est souvent à ces acteurs qu'il incombe cependant d'appliquer lesdites politiques sur le terrain et de traduire en mesures concrètes les dispositions convenues à l'échelon international ou national. Ils ont à assumer quotidiennement les problèmes complexes que pose la conciliation des divers aspects souvent antagonistes de la gestion durable des forêts.

4. Le présent document a pour objet d'explicitier la relation entre les politiques et leur mise en pratique. Il appelle l'attention sur la nécessité d'établir des partenariats de terrain qui tiennent compte des problèmes de fond abordés à la troisième session du Forum.

II. Considérations générales

A. L'héritage de Rio et la promesse de Johannesburg

5. Les forêts sont indispensables à la vie sur Terre. Elles remplissent un certain nombre de fonctions et fournissent aux sociétés rurales et urbaines une gamme diverse de biens et de services.

6. Les principes suivants, énoncés dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement¹ et la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable², doivent être au coeur de toutes les activités visant à promouvoir une gestion durable des forêts dans toutes les régions du monde :

Déclaration de Rio

- « Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable » (Principe 1);
- « ... et les autres collectivités locales ont un rôle vital à jouer dans la gestion de l'environnement et le développement du fait de leurs connaissances du milieu et de leurs pratiques traditionnelles » (Principe 22).

Déclaration de Johannesburg

- « Le développement durable suppose une perspective à long terme et une large participation à l'élaboration des politiques, à la prise de décisions et à la mise en oeuvre à tous les niveaux. En tant que partenaires sociaux, nous [représentants des peuples du monde] continuerons d'encourager l'émergence de partenariats stables qui rassemblent les principaux groupes concernés, dans le respect de leur indépendance, car chacun a un rôle important à jouer³».

7. Dans la Déclaration de Johannesburg, l'accent est mis sur une conception fondée sur le partenariat des politiques qui réponde véritablement aux problèmes et aux préoccupations de ceux qui dépendent pour leur subsistance des biens et services liés aux ressources naturelles, notamment les forêts. Dans ce contexte, il appartient à toutes les parties concernées d'élaborer des stratégies efficaces et durables qui permettent une évolution dynamique du principe de la gestion durable des forêts.

8. À l'heure actuelle, 149 pays représentant 85 % des forêts mondiales prennent part à neuf processus régionaux consacrés aux politiques forestières. Les objectifs communs qu'ils se sont fixés reposent sur les principes relatifs aux forêts adoptés à Rio de Janeiro (Brésil).

9. Ces processus régionaux, qui ont repris à leur compte le mandat politique défini à Rio, que sont venus renforcer les engagements pris à Johannesburg (Afrique du Sud), donnent la priorité à des solutions démocratiques élaborées au sein des régions, et associant au premier chef ceux qui vivent de la forêt et avec elle. Ils ont en commun le respect fondamental de la diversité des collectivités humaines. Ils cherchent à mettre au point pour la gestion durable des forêts des critères et des indicateurs qui tiennent compte de la diversité des conditions culturelles, sociales, économiques et écologiques de son application au sein de chaque région. Il importe de rappeler que les cultures locales sont le préalable fondamental de toute gestion durable des forêts.

B. Propriétaires de forêts familiales et collectivités locales – les piliers de la gestion écologiquement viable des forêts

10. Les structures de propriété dans les différentes régions forestières du monde sont très variées.

11. En Europe et aux États-Unis, les familles et les collectivités locales possèdent et gèrent plus de 60 % des forêts. En Australie, au Canada et au Costa Rica, de vastes espaces forestiers appartiennent également à des familles ou à des collectivités locales. L'Australie s'emploie actuellement à utiliser les arbres pour résoudre des problèmes écologiques et à les intégrer dans le paysage agricole ainsi que dans les forêts traditionnelles.

12. Les propriétaires de forêts familiales et les collectivités locales ont tout particulièrement intérêt à adopter une approche équilibrée de la gestion écologiquement viable des forêts, compte tenu du fait que les générations à venir seront également tributaires des biens et services fournis par les forêts. Ils se sentent profondément responsables de la conservation à long terme de leur forêt. Ils associent, en effet, à cette dernière un ensemble de valeurs qu'ils ne souhaitent pas

compromettre. Les liens existant entre les populations rurales, les forêts et la gestion forestière recouvrent des aspects multiples et présentent un caractère unique.

13. La transmission des connaissances d'une génération à l'autre en matière de gestion des ressources naturelles a permis aux propriétaires de forêts familiales et aux collectivités locales d'acquérir un capital d'expérience et un savoir-faire qui ne sont pas suffisamment pris en compte par les décideurs. Les propriétaires de forêts familiales et les collectivités locales qui sont quotidiennement au contact des forêts sont les mieux placés pour apprendre en permanence et appréhender la complexité des facteurs en jeu dans la gestion des forêts. Dans le cadre d'une démarche de partenariat, ils pourront avoir accès à des réseaux régionaux, nationaux et internationaux, utiliser les nouvelles technologies et bénéficier d'un appui scientifique, financier et politique pour la réalisation de leurs projets communs ou individuels.

14. Les propriétaires de forêts familiales et les collectivités locales ont été les premiers à comprendre que le temps revêtait une signification et une dimension différentes quand il s'agissait des forêts. C'est là une notion qu'a généralement du mal à accepter notre société moderne, habituée aux transmissions instantanées et aux décisions prises en une fraction de seconde. La durée moyenne d'un mandat politique, qui est de quatre à cinq ans, représente à peine un instant de la vie d'un arbre ou d'une forêt.

15. Les décideurs sont donc tenus de porter leur regard bien au-delà de leurs périodes de planification habituelles au moment d'élaborer des politiques et stratégies en matière de gestion écologiquement viable des forêts. En favorisant une approche et une conception globales et intergénérationnelles de la gestion des forêts, les propriétaires de forêts familiales et les collectivités locales peuvent grandement contribuer à l'adoption de la perspective à long terme que requiert une gestion écologiquement viable des forêts.

C. Respect des droits de propriété et du statut d'occupation des terres et nécessité d'établir un cadre juridique fiable

16. Le respect des droits de propriété et du statut d'occupation des terres est à la base de la gestion écologiquement viable des forêts, notamment de l'ensemble des biens et services sociaux, culturels et écologiques qu'elles fournissent. En l'absence de telles garanties, il est impossible de susciter un sens des responsabilités ou un intérêt vis-à-vis de la gestion des forêts de manière à ce que celle-ci réponde aux besoins actuels et futurs.

17. La propriété est créatrice de valeur. Le fait d'octroyer le droit de propriété à un grand nombre de personnes génère de la valeur. Le droit d'un propriétaire d'utiliser et de gérer les multiples biens et services fournis par les forêts se traduit par un sentiment aigu de responsabilité vis-à-vis de la préservation de ce patrimoine naturel. Dans le même temps, la pluralité des objectifs et des notions entraînera une diversification des structures des forêts et des espèces qui les composent, ce qui renforcera leur stabilité et leur diversité biologique.

III. Mise en oeuvre des propositions pratiques du Groupe intergouvernemental/Forum intergouvernemental sur les forêts

A. Dimensions économiques des forêts, y compris le commerce

18. La viabilité économique est une condition essentielle à la gestion écologiquement viable des forêts. S'ils ne sont pas assurés de percevoir des revenus réguliers, les propriétaires de forêts familiales et les collectivités locales ne seront pas en mesure d'investir dans le reboisement. La sécurité financière est indispensable au développement des valeurs sociales et culturelles et à l'application d'une gestion rationnelle tenant compte des facteurs écologiques. L'existence de conditions de marché équitables, l'adoption de mesures fiscales justes et efficaces et la mise en place d'un cadre juridique fiable à long terme et dûment respecté sont les conditions de base d'une gestion économiquement viable des forêts.

Bois et modes de vie – répondre aux besoins des consommateurs au XXI^e siècle

19. L'un des principaux atouts de la gestion écologiquement viable des forêts est la production de bois, qui représente la ressource naturelle la plus prometteuse et la plus riche en possibilités du XXI^e siècle. Le bois est à la fois le plus ancien et le plus moderne des matériaux renouvelables utilisés par l'homme. Aucune autre ressource renouvelable n'offre autant de possibilités d'utilisation que le bois et les produits qui en sont dérivés.

20. Le bois continue d'être utilisé pour répondre aux besoins fondamentaux en matière de survie (chauffage, préparation des repas, logement et autres besoins). Les nouvelles technologies permettent d'améliorer le rendement et d'accroître les possibilités d'utilisation de la plupart des arbres, quelles que soient leur qualité et leur taille, ce qui a pour effet de créer de la valeur ajoutée tout au long de la filière de traitement. Le bois et les produits dérivés sont considérés comme des produits de haute technicité dont l'exploitation ne connaît pratiquement aucun obstacle technique. Le bois est de plus en plus utilisé pour servir de combustible ou produire de l'électricité.

21. D'après les études d'impact sur l'environnement, l'analyse du cycle de vie et le rendement du bois démontrent clairement que le bois et les produits qui en sont dérivés constituent, grâce à leur polyvalence et à leurs caractéristiques uniques, la matière première renouvelable de choix. En outre, le bois permet de satisfaire les goûts divers des consommateurs, contribue à jeter les bases du développement durable et répond aux besoins de la société en produits sains et naturels. Les propriétaires de forêts familiales et les collectivités locales, ainsi que leurs réseaux locaux et élargis, doivent redoubler d'efforts pour sensibiliser davantage le public à la gestion écologiquement viable des forêts et ouvrir ainsi des débouchés plus larges à leurs produits.

Certification – le lien marchand entre la forêt et le consommateur

22. Au cours des 10 dernières années, plusieurs systèmes de certification mis en place par des autorités nationales ont été élaborés à l'aide de critères et d'indicateurs mis au point dans le cadre d'une politique régionale de la forêt (voir chap. II,

sect. A). Leur objet est de faire connaître aux consommateurs la qualité de la gestion écologiquement viable des forêts.

23. Les partisans de ces systèmes nationaux de certification savent bien qu'il n'y a pas de solution universelle au problème de la certification du caractère écologiquement viable de la gestion des forêts. Les propriétaires de forêts familiales et les collectivités locales sont tout à fait favorables à ces initiatives nationales, reposant sur des formes transparentes de concertation et de coopération, propices à un partage des responsabilités entre les spécialistes des forêts et les habitants. Il incombe à des dirigeants démocratiquement élus de soutenir ces initiatives nationales, qui concrétisent la volonté politique incorporée dans la politique régionale de la forêt.

24. Certaines expériences ont montré que la certification pouvait conduire à d'authentiques partenariats, en particulier aux échelons local et régional, entre propriétaires de forêt, entreprises de transformation du bois, organisations écologiques locales et régionales et autres représentants intéressés et impliqués de la société civile. La base de ces partenariats est une vision commune d'une gestion des forêts écologiquement viable à long terme, et susceptible de répondre aux besoins de tous les acteurs.

25. Les propriétaires de forêts familiales et les collectivités locales ont dans plusieurs régions vu dans la certification de la gestion écologiquement viable des forêts un important moyen de communication. La certification peut en effet témoigner de leur attachement à une exploitation écologiquement viable des forêts et faire comprendre aux consommateurs les impératifs de la durabilité dans l'exploitation du bois et des produits à base de bois, notamment la nécessité d'une augmentation des prix du bois d'oeuvre, de façon à améliorer la viabilité économique de cette forme d'exploitation de la forêt. Cependant, ce principe n'a pas encore été intériorisé par le consommateur dans son comportement sur le marché.

Internalisation des effets externes

26. Dans la théorie économique, on suppose que le prix d'un bien est établi par le marché. L'offre et la demande déterminent le prix par le mécanisme de la libre concurrence. Dans une économie de marché, les prix sont donc un moyen efficace d'allouer les ressources rares. Cependant, les cours actuels du bois d'oeuvre ne prennent pas en compte les externalités de l'exploitation écologiquement viable de la forêt.

27. Indépendamment de la gestion du bois d'oeuvre, l'exploitation écologiquement viable des forêts couvre tout un ensemble d'autres activités de gestion, dont la plupart ne se retrouvent pas dans les prix pratiqués sur le marché. Il s'agit notamment de la gestion de l'eau, de celle de la faune et de la flore sauvages, de celle des sols, de la gestion des équipements de loisirs, de l'éducation écologique et de la recherche scientifique. Si la demande d'une activité non marchande particulière de gestion de la forêt augmente, l'aptitude de l'activité marchande à couvrir les coûts ainsi engagés diminue.

28. La difficulté de trouver un moyen adéquat et approprié, pour la société, de reconnaître la valeur économique de l'exploitation écologiquement viable des forêts, et de subsumer dans le prix final tous ces éléments du coût, qui en font partie intégrante. Bien souvent, dans son appréhension du problème, la société ne fait pas

de distinction entre les forêts du domaine public et les forêts privées. Cela peut, de plus en plus, mener à des conflits, si la demande sociale de biens et de services non marchands suscite des restrictions pesant sur la gestion de la forêt, ce qui entraîne une diminution des recettes provenant des produits commercialisables.

29. Pour préserver et améliorer la viabilité économique de l'exploitation de la forêt pour les propriétaires de forêts familiales et pour les collectivités locales, de nouveaux efforts sont nécessaires pour développer le potentiel marchand de biens et de services non commercialisés. Une évaluation adéquate des externalités est donc nécessaire pour monter des mécanismes susceptibles d'indemniser les propriétaires de forêts familiales et les collectivités locales qui fournissent à la société des biens et des services non commercialisés.

Le rôle des propriétaires de forêts familiales et des collectivités locales

30. L'expérience acquise, en Europe, montre que le degré d'organisation des propriétaires de forêt a un impact important sur la viabilité économique de l'exploitation de la forêt. Bien souvent, la petite taille de l'unité de gestion ne permet pas au propriétaire individuel d'exploiter la forêt de façon économiquement viable. Une coopération volontaire entre plusieurs petits propriétaires de forêt et les collectivités locales peut renforcer leur position sur le marché et est sans doute un moyen de trouver de nouvelles possibilités de promotion de leurs produits. Les propriétaires de forêts familiales et les collectivités locales qui opèrent au sein d'un réseau social, en milieu rural, et en coopération avec d'autres parties intéressées et impliquées, ont ainsi la possibilité de mieux chercher et de mieux connaître les possibilités nouvelles qu'offre le marché.

B. Santé et productivité des forêts

31. La santé et la productivité de la forêt sont influencées par plusieurs facteurs qui sont indépendants de la volonté des petits propriétaires de forêt et des collectivités locales. C'est le cas en particulier des effets de la pollution transfrontière de l'air sur la santé des arbres et la productivité des forêts, et des corrélations entre cette pollution transfrontière de l'air et le changement climatique. Bien que la recherche qui permettrait de définir ces effets et ces corrélations soit encore peu poussée, l'observation et l'expérience pratique, dans ce domaine, montrent qu'il y a bien des effets directs sur le régime hydrique ainsi que sur la vitalité des sols, deux éléments essentiels de la santé et de la stabilité des forêts et donc de la viabilité de l'exploitation écologiquement viable des forêts. Le changement climatique, à son tour, peut amener une modification des conditions de croissance des arbres. À l'heure actuelle, on ne sait pas si ces changements sont lents ou rapides. Le changement de la température moyenne déjà constaté aura plusieurs effets, par exemple une augmentation des dégâts causés par les insectes et par les maladies. La pollution transfrontière de l'air, sa corrélation avec le changement climatique et leurs effets sur les forêts doivent donc faire l'objet de recherches beaucoup plus poussées afin d'éviter des hypothèses fausses conduisant à des décisions qui ne seraient pas judicieuses.

32. Actuellement, les négociations sur les politiques de la forêt cherchent à dégager des solutions linéaires plutôt qu'à appliquer une démarche systémique et intersectorielle. Les propriétaires de forêts familiales et les collectivités locales

notent avec beaucoup de préoccupation que la réduction des émissions de gaz à effet de serre et donc de la pollution de l'air, qui sont les principales causes du réchauffement mondial, ne sont plus au centre des négociations internationales. Les débats se sont au contraire orientés vers la meilleure allocation possible des puits de carbone. L'inclusion dans le débat des propriétaires de forêts familiales et des collectivités locales encouragerait pourtant une démarche plus équilibrée, tiendrait compte de tous les points de vue concernant les mesures indispensables et permettrait en particulier d'examiner le potentiel du bois comme source d'énergie renouvelable ayant un effet neutre sur le cycle du carbone, pour remplacer les combustibles fossiles non renouvelables et donc lutter contre le changement climatique.

33. Les perturbations naturelles, telles que les inondations, les sécheresses et les orages, ont souvent des conséquences catastrophiques sur les moyens d'existence des petits propriétaires de forêts et des collectivités locales. Au cours des 10 dernières années, la fréquence de ces perturbations est devenue telle qu'il est souvent impossible de stabiliser les massifs forestiers endommagés entre deux catastrophes. Les propriétaires de forêts familiales et les collectivités locales ont redoublé d'efforts au cours des dernières décennies pour sélectionner des espèces adaptées à chaque site et mettre en place des systèmes de gestion également adaptés, afin de réduire les conséquences néfastes des perturbations naturelles.

C. Conserver la couverture forestière pour faire face aux besoins actuels et futurs

34. On parviendra à gérer durablement les forêts lorsque la société prendra conscience de tous les produits et services que fournissent les forêts et qu'elle en appréciera la valeur. Hormis la valeur et les responsabilités attachées à la propriété, les forêts sont considérées comme inférieures aux autres formes d'occupation des sols et leur existence est en péril.

35. La conservation de la couverture forestière pour faire face aux besoins actuels et futurs constitue sans conteste un objectif intersectoriel qu'on ne pourra atteindre sans concilier différents besoins, priorités et valeurs. Les intérêts en jeu sont nombreux et antagonistes; il appartient donc au secteur forestier de faire entendre sa voix pour imposer que les forêts soient traitées selon une approche intégrée et sur un pied d'égalité par rapport aux autres formes d'utilisation des sols.

Rôle des propriétaires de forêts familiales et des collectivités locales

36. En Europe, où 60 % des forêts appartiennent à des familles et sont gérées par elles, la surface forestière augmente de 360 000 hectares par an⁴. La reconnaissance et le respect des titres de propriété garantis et du statut d'occupation des terres encouragent les propriétaires de forêts familiales et les collectivités locales à s'engager durablement sur la voie de la gestion écologiquement viable des forêts. Si la valeur des divers biens et services fournis par les forêts est dûment reconnue, ils continueront sur cette voie, pour le bien de leurs enfants et petits-enfants et celui de l'ensemble de la société.

37. Pour les propriétaires de forêts familiales et les collectivités locales, l'une des principales difficultés consistera à faire entendre aux décideurs que le développement durable, en particulier la gestion écologiquement viable des forêts,

commence par l'adoption de stratégies à long terme et ne saurait être fondé sur la poursuite d'intérêts à court terme.

IV. Conclusion

38. Les décideurs sont invités à considérer les propriétaires de forêts familiales et les collectivités locales comme des partenaires dans la mise en oeuvre de stratégies cohérentes visant à assurer la gestion écologiquement viable des forêts.

39. On est de plus en plus conscient du fait que la gestion écologiquement viable des forêts doit absolument s'inscrire dans une stratégie plus large de développement durable tenant compte des conséquences positives et négatives pour les forêts et la sylviculture.

40. Les propriétaires de forêts familiales et les collectivités locales s'engagent à :

- Contribuer à recenser les principaux problèmes liés à la gestion écologiquement viable des forêts;
- Mettre leurs connaissances et leurs compétences au service de l'action menée pour surmonter ces problèmes;
- Ne ménager aucun effort en vue de contribuer à la mise en oeuvre des stratégies à long terme relatives à la gestion écologiquement viable des forêts.

V. Mesures que les décideurs devraient prendre

41. S'agissant de la mise en oeuvre des mesures proposées par le Groupe intergouvernemental sur les forêts/Forum intergouvernemental sur les forêts, la principale difficulté, pour les décideurs, a trait à la nécessité d'adopter une perspective et des stratégies à long terme qui tiennent dûment compte de la valeur temporelle des forêts, des arbres et des espèces qu'elles abritent.

42. En ce qui concerne les éléments de fond de la troisième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, pour mettre à profit les résultats déjà obtenus, les décideurs devront :

a) Asseoir la gestion écologiquement viable des forêts en respectant et en simplifiant les droits relatifs aux titres de propriété, à l'occupation des sols et aux récoltes. C'est au niveau local que l'on doit d'abord encourager l'instauration de la gestion viable des forêts; les propriétaires de forêts familiales et les collectivités locales, fortes depuis plusieurs générations d'une longue expérience en la matière, sont en effet les principaux partenaires de la mise en oeuvre à long terme de ces principes. Leur action en faveur de la gestion viable est fondée sur la nécessité fondamentale de disposer de titres de propriété garantis, notamment pour ce qui est de l'exploitation commerciale des ressources, du respect de la liberté individuelle et de l'existence d'un cadre juridique fiable à long terme et dûment respecté;

b) **Renforcer la gestion écologiquement viable des forêts en investissant aux niveaux local et régional. Le développement durable passe par un investissement continu et durable des secteurs public et privé à tous les niveaux. Il faut notamment investir dans les capacités sociales et la viabilité économique et en faveur de la vitalité de la flore et de la faune, afin d'obtenir des bénéfices commerciaux et non commerciaux. La gestion économiquement viable des forêts est un préalable fondamental à leur gestion écologiquement viable;**

c) **Encourager la gestion écologiquement viable des forêts en adoptant une politique forestière nationale clairement définie mettant en place les ressources et les outils voulus pour aider les propriétaires de forêts familiales et les collectivités locales à prendre les mesures propres à améliorer leur situation, notamment des dispositions visant à encourager la coopération volontaire, le renforcement des capacités, la formation et la reconversion;**

d) **Investir dans la recherche fondamentale sur la complexité de la pollution atmosphérique transfrontière, ses interactions avec l'évolution du climat et ses conséquences pour les forêts et la gestion écologiquement viable;**

e) **Faire valoir auprès des autres secteurs la nécessité de mener au niveau international une action conjointe visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et leurs conséquences pour les forêts et la gestion écologiquement viable de celles-ci;**

f) **S'employer à instaurer un système harmonisé d'alerte rapide pour les perturbations naturelles et mettre en place des réseaux de sécurité prévoyant les ressources financières et humaines voulues, en vue de faciliter la régénération des massifs forestiers endommagés.**

Notes

¹ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatifs), vol. I : *Résolutions adoptées par la Conférence*, résolution 1, annexe II.

² *Rapport du Sommet mondial sur le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1 et rectificatif), chap. I, résolution 1, annexe.

³ *Ibid.*, par. 26.

⁴ Commission économique pour l'Europe et Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *Forest Resources of Europe, CIS, North America, Australia, Japan and New Zealand: Main Report*, Études de Genève sur le bois et la forêt, No 17 (publication des Nations Unies, numéro de vente : 99.II.E.36).

Annexe

Expérience sur le terrain

1. Nombreux sont les bons exemples d'initiatives que les propriétaires de forêts familiales et les collectivités locales ont menées pour restaurer la viabilité économique des forêts aux niveaux local et régional. Deux de ces exemples sont présentés ci-après.

La sylviculture familiale au cœur du développement rural : un exemple dans la région de la Bavière dans le sud de l'Allemagne

2. En 1969, une association de propriétaires de forêts a été créée à Kempten (Allgäu) pour remédier aux inconvénients d'ordre structurel des petites exploitations forestières familiales. Elle compte aujourd'hui plus de 1 500 membres qui ensemble gèrent 6 500 hectares de forêts. L'association vend 60 000 à 70 000 mètres cubes de peuplements ligneux de tous les types, plus des produits végétaux et des semences, des bûches décoratives et des arbres de Noël et exécute également des commandes spéciales telles que du bois récolté à la pleine lune et des perches à houblon. Le bois pour la production d'énergie est un autre produit forestier qui a été de plus en plus commercialisé au cours de ces dernières années. Ce produit étant différent des produits forestiers traditionnels en ce qui concerne l'achat et la vente, une nouvelle société a été créée pour le commercialiser (rondins, bûches).

3. L'association de la biomasse d'Allgäu a été créée en 1997. Elle compte deux actionnaires. Le principal actionnaire est le Conseil de l'Association des propriétaires de forêts, qui détient 51 % des parts, ce qui permet de s'assurer que les propriétaires de forêts d'Allgäu ont toujours leur mot à dire dans la gestion de l'association de la biomasse. Le second actionnaire est une société associée composée de 114 membres (80 propriétaires de forêts familiales, six autorités locales de forêts communautaires, sept scieries propriétaires de forêts et d'autres propriétaires tels que des banques, des entreprises de transport, des sociétés de distribution, des hommes d'affaires et des représentants des pouvoirs publics), qui détient 49 % des parts. Cette composition de l'actionnariat produit des effets de synergie optimale.

4. Tirer de l'énergie du bois est en fait une pratique ancestrale, mais dans une certaine mesure, elle doit malheureusement être redécouverte. Certains cycles de production et d'approvisionnement locaux existent mais il n'y a pas de commercialisation professionnelle à grande échelle axée vers les besoins des consommateurs du bois destiné à la production de l'énergie sur des régions plus étendues comme il en existe pour d'autres types de combustibles. L'association de la biomasse d'Allgäu a des objectifs économiques, sociaux et écologiques. L'une de ses tâches essentielles est donc de fournir localement une source d'énergie écologiquement rationnelle d'un niveau neutre de pollution par le gaz carbonique, à partir de l'agriculture et de la sylviculture locales. La production d'énergie à partir du bois est à maints égards très écologiquement rationnelle. Elle a un potentiel élevé d'économie de l'énergie, aux niveaux de la production, du traitement et du transport, toutes les opérations se déroulant dans les forêts d'Allgäu. La valeur ajoutée ainsi créée (pour les propriétaires de forêts, les abatteurs d'arbres, les travailleurs forestiers, les services de transport et les services de vente et de distribution) reste entièrement dans la région; elle crée des emplois dans

l'agriculture et la sylviculture ainsi que dans les petites et moyennes entreprises commerciales et sociétés de construction mécanique. Les consommateurs sont de plus en plus attirés par ce service. Ils utilisent de plus en plus du bois pour la production d'énergie, à présent que la livraison et les normes de qualité sont assurées par l'intermédiaire d'une association professionnelle.

5. Il est encore trop tôt pour quantifier les effets positifs sur les forêts elles-mêmes, de nombreux propriétaires de forêts n'ayant commencé que récemment à répondre à l'incitation à s'occuper de peuplements forestiers pauvres, à intervenir sur les réserves touchées par le scolyte et à planter de nouveaux peuplements mixtes. Toutefois, il est évident que la commercialisation du bois pour la production d'énergie a un effet fortement positif sur l'agriculture et la sylviculture et est salubre à l'écologie des forêts, en raison de l'amélioration des soins et du replantage de forêts plus naturelles.

La Fundación de la Cordillera Volcánica Central et le projet Terra Folia : un exemple des terres basses costa-riciennes des Caraïbes

6. En 1989, une organisation non gouvernementale locale dénommée la Fundación de la Cordillera Volcánica Central (FUNDECOR) a été créée grâce à une collaboration multinationale pour atteindre les objectifs suivants :

- Promouvoir le programme de séquestration du carbone de l'Organisation des Nations Unies, dans le cadre du projet CARFIX;
- Promouvoir la gestion écologiquement viable des forêts dans une région de collectivités pauvres aux prises à de grosses sociétés agro-industrielles;
- Aider à élargir un très important corridor biologique.

La FUNDECOR est chargée de promouvoir, d'organiser, d'administrer et de superviser des contrats individuels avec des propriétaires fonciers privés, en concentrant son activité essentiellement sur les terres basses costa-riciennes des Caraïbes, le long de la frontière nord-est du parc national Braulio Carrillo.

7. Le financement a été assuré au moyen de contributions étrangères et nationales. Un montant considérable a notamment été fourni par l'intermédiaire d'une formule désormais connue sous le nom d'échanges dette/nature (debt-for-nature swaps), pratique qui a permis d'obtenir la remise d'une partie de la dette extérieure du Costa Rica en échange d'une décision des autorités locales d'accorder un statut de protection légale permanent à la forêt non exploitée.

8. Aujourd'hui, la FUNDECOR supervise plus de 500 contrats couvrant une superficie de 42 000 hectares. La plupart de ces contrats sont signés avec des familles de zones rurales qui n'ont pas beaucoup de terre mais préféreraient garder la plus grande partie possible à l'état de forêt. Les différents contrats se divisent en trois catégories : a) exploitation viable (22 %); b) protection pure (70 %); et c) reboisement (8 %). Appliquant les principes de la gestion écologiquement viable des forêts, la FUNDECO et ses partenaires locaux encouragent diverses activités agroforestières, y compris non seulement l'écotourisme mais aussi le développement d'espèces de faune et de flore commercialisables et/ou menacées d'extinction.

9. **Le projet Terra Folia.** Ce projet encourage la gestion régénérative des forêts en tant que principe directeur. Aux termes de son troisième contrat avec le Gouvernement costa-ricien (2003-2008), plus de 90 % des réserves sont protégées

contre toute exploitation de la flore et de la faune, y compris les arbres. L'installation du projet à 9 kilomètres du réseau électrique pose quelques problèmes intéressants. Terra Folia a ainsi appris à ses dépens que la viabilité est une notion pratique et on espère que cela permettra d'accomplir des progrès s'agissant de servir d'exemple dans la région. Quelques-uns des principaux éléments de Terra Folia sont décrits ci-près :

- **Monkey house** (wilderness ark). Au moyen d'une tronçonneuse et d'un châssis coulissant, l'essentiel du bois obtenu de la chute naturelle des arbres (et le bois de récupération laissé par d'anciens propriétaires) est récupéré. La structure emploie un système solaire passif et l'alimentation en eau de ruisseau est assurée par gravité. Bien que la construction soit installée sous un couvert forestier dense sur un pont étroit au-dessus du Rio Tigre, tous les arbres et un rocher plutôt large ont été laissés intacts. En essayant d'intégrer la conception avec les courants naturels des vents et de l'eau et les espèces sauvages, on a pu créer pour l'essentiel une structure ouverte dans laquelle on est immergé dans l'écologie locale;
- **Sentiers-bio**. Au cours des 10 dernières années, un réseau de sentiers novateur a été mis en place. Axé sur l'histoire naturelle de certaines espèces cibles pour réduire au maximum l'incidence de la présence humaine sur l'habitat local, il offre parfois d'excellents points d'observation;
- **Écotourisme**. Des dispositions sont prises pour cibler les secteurs plus modestes (et de préférence plus viables) du marché, tels que l'enseignement expérimental et l'apprentissage de la vie en milieu naturel. Un programme de stage de cinq ans destiné aux étudiants (action bénévole en forêt dense) a été une extension logique dans les collectivités locales, qui a permis une interaction utile entre les familles locales et des nationaux étrangers;
- **Reboisement**. En 1994, dans une zone de pâturage de bovins et avec l'aide de la FUNDECOR, une opération de reboisement de 10 hectares avec quatre espèces indigènes a été menée. Cette zone est à présent le site de Los Pilonas, la nouvelle station de Terra Folia. Très peu de temps après, sur un autre ancien pâturage de bovins, Patas Peladas, une petite pépinière a été établie pour produire et soigner les jeunes plants du projet et quelques centaines d'ananas ont ainsi été plantés juste pour le plaisir.

Info-contact

American Tree Farm System

Bob Simpson

courrier électronique : <bob_simpson@affoundation.org>

Internet : <<http://www.treefarmssystem.org>>

Australian Forest Growers

Warwick Ragg

Courrier électronique : <warwick.ragg@afg.asn.au>

Internet : <<http://www.afg.asn.au>>

Fédération canadienne des propriétaires de boisés

Peter de Marsh

Courrier électronique : <nbfo@nbnet.nb.ca>

Confédération européenne des propriétaires forestiers

Natalie Hufnagl

Courrier électronique : <hufnagl@cepf-eu.org>

Internet : <<http://www.cepf-eu.org>>

Terra Folia System

Rick Chatham

Courrier électronique : <terrafolia@aol.com>

Internet : <<http://www.terrafolia.com>>
